



# AVIS PUBLIC

## PROJET DE RÈGLEMENT

### CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX D'ASBESTOS (RÉVISION)

**AVIS PUBLIC** est donné que lors d'une séance ordinaire de Conseil tenue le 5 février 2018, un projet de règlement instituant un « **Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville d'Asbestos** » a été présenté.

- 1- Que le projet de Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux d'Asbestos énonce les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique, telles que : l'intégrité des membres de tout conseil de la municipalité; l'honneur rattaché aux fonctions de membre du conseil; la prudence dans la poursuite de l'intérêt public; le respect envers les autres membres du Conseil et la recherche de l'équité.
- 2- Que le projet de Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville d'Asbestos contient des règles concernant, notamment, leur indépendance de jugement eu égard à leurs intérêts personnels, le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites, les dons et autres avantages, l'utilisation des ressources de la municipalité ainsi que l'après-mandat.
- 3- Que le projet de Code d'éthique et de déontologie contient également des mécanismes de contrôle et les sanctions pouvant être imposées.
- 4- Que l'adoption du règlement instituant le « **Code d'éthique et déontologie des élus municipaux d'Asbestos** » aura lieu lors de la séance ordinaire du Conseil qui se tiendra le **lundi 5 mars 2018 à 19 h 30** à la salle du Conseil municipal d'Asbestos.

Donné à Asbestos, Québec, le 7 février 2018.

Me Marie-Christine Fraser, greffière